



Centre d'approvisionnement- bureau d'Ottawa
Poste 9W087, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

FP802-130097

le 21 novembre 2013

Objet : Location d'un système de caméra vidéo Cineflex V14 pour prises de vue aériennes et services connexes.

ADDENA N^o 1

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n^o 1 est émis par les présentes pour fournir aux soumissionnaires des précisions supplémentaires correspondant aux questions reçues des intéressés.

Q1) La date de fermeture de l'appel d'offres a été changée comme suit :

**R1) Supprimer : Le 25 novembre 2013 Heure : 11 h 00 [l'heure d'Ottawa]
Insérer : Le 4 décembre 2013 Heure : 11 h 00 [l'heure d'Ottawa]**

Q2a) Quelle sera la base d'opération principale (lieu) pour la période du 1er mars au 30 avril ? Énuméré s'il y en a plusieurs.

R2a) L'emplacement de la base d'opérations changera, comme indiqué dans l'énoncé des travaux, selon les zones où la chasse au phoque a lieu, mais généralement, les bases suivent la répartition indiquée dans la demande de proposition. La première base après l'installation à Québec sera située à Cap-aux-Meules, aux îles de la Madeleine. Ensuite, la base est suivie selon l'endroit où les troupeaux de phoques et les zones de chasse au phoque sont situés, mais habituellement, elle se déplace comme suit : Île-du-Prince-Édouard, nord du cap Breton, Basse-Côte-Nord du Québec, ouest de Terre-Neuve, détroit de Belle Isle et côte nord-est de Terre-Neuve. Le caméraman sera posté à terre, ce qui signifie qu'il sera prêt à monter dans l'hélicoptère chaque jour, ou selon les besoins, pour se rendre à la plupart des emplacements. Dans certains cas, particulièrement dans la zone de chasse du nord-est de Terre-Neuve (le Front), le caméraman pourrait être appelé à monter chaque jour à bord du brise-glace, selon les circonstances.

Q2b) Cette question est relative au frais d'hébergement et de nourriture qui doivent être incluses dans le prix.

Veillez-vous reporter à la page 42 de la demande de proposition, appendice C (Énoncé des travaux), section 1.3 (Valeur estimative), où il est mentionné que « la nature des besoins est telle que la majorité des coûts sont établis en fonction d'un



montant fixe qui comprend le transport et la location de l'équipement, les heures du caméraman et du technicien de la caméra et leurs frais de subsistance lorsqu'ils sont envoyés sur le terrain à chaque emplacement géographique où a lieu la chasse au phoque. »

Veillez-vous reporter également à la page 31 de la demande de proposition, appendice B (Base de paiement), section 6, tableau B.1 (Prix soumissionnés), où il est mentionné que les frais de déplacement et de séjour doivent être inclus dans le prix du travail technique avec la caméra. (Remarque : Lorsque le caméraman est posté à bord du brise-glace, le logement et la nourriture sont fournis.)

Q3a) Quel sera les lieux de transport et d'installation de l'équipement (camera) sur hélicoptère ?

R3a) La première phase de l'installation aura lieu au hangar de Transports Canada, à Québec.

Q3b) Est-il différent du lieu d'opération ?

R3b) Les emplacements des opérations sont mentionnés à la réponse A1).

Q4a) Sur quel type d'hélicoptère la camera sera telle installée?

R4a) Elle sera installée dans un hélicoptère BO105.

Q4b) Doit-on avoir un Supplément type certificat (STC) pour un modèle d'hélicoptère en particulier. Rien n'apparaît à ce sujet dans le document.

R4b) Il n'est pas nécessaire de détenir un certificat de type supplémentaire. La Garde côtière canadienne fournira un support homologué pour la caméra vidéo Cineflex V14. Le support sera installé par les techniciens de la Garde côtière canadienne. L'entrepreneur doit monter la caméra vidéo Cineflex V14 et les composantes nécessaires pour satisfaire aux exigences relatives aux GPS à cartes mémoires SD superposées et aux enregistreurs et accessoires HD à bandes magnétiques décrites dans la demande de proposition.

Q5) Est-ce que la bracket d'installation est fournie par vous ?

R5) Oui, la Garde côtière canadienne fournit le support.

Q6) Qui procédera à la certification de l'équipement sur l'hélicoptère ainsi que l'amendement au masse et centrage de l'hélicoptère?



R6a) Les techniciens de la Garde côtière canadienne doivent certifier l'installation de la caméra vidéo Cineflex V14 et apporter les modifications appropriées à la masse et au centrage.

Q7a) Quel genre de manœuvre l'opérateur devra-il être en mesure de faire, c'est à dire un tournage très dynamique ou simplement des vues aériennes des activités de chasse ?

R7a) Le caméraman effectuera des tournages dynamiques.

Q7b) A quelle fin les images seront utilisées (télévision, usage interne, documentaire, etc.) (cette information nous permet d'identifier quel type d'opérateur est requis pour le travail à réaliser.) Le prix de l'opérateur est variable en fonction de ses compétences.

R7b) Les images tournées sont destinées à un usage interne, pour détecter de possibles activités de chasse illégale, et peut-être aussi à des fins judiciaires.

Q8) Qui doit fournir les supports média pour le transfert des données de vidéo? Ou et comment devra-t-on les acheminer ?

R8) L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes :

***Fournir tous les supports électroniques servant à l'enregistrement comme les bandes, les cartes mémoires ou les lecteurs de disque dur.**

*** Transférer tout le matériel enregistré sur les lecteurs de disque dur fournis par l'entrepreneur, une copie de sauvegarde pour les supports électroniques à bandes magnétiques et deux copies des médias HD. L'entrepreneur est responsable de**

***Fournir l'ordinateur et le logiciel nécessaire pour le montage de base.**

***Fournir aussi le service de transfert et de montage de base au personnel régional.**

*** Produire et fournir des DVD de tous les supports électroniques demandés par le personnel régional. Cela peut être fait dans les locaux de l'entrepreneur, sinon, un local peut être offert au bureau dans la région où la surveillance est effectuée. Cela sera également fait à bord d'un navire de la Garde côtière canadienne une fois que les opérations à terre seront terminées. L'entrepreneur doit conserver la copie de sauvegarde du matériel enregistré (lecteurs de disque dur) de façon sécurisée jusqu'à la fin du contrat. Une fois le contrat terminé, les lecteurs de disque dur doivent être remis au superviseur des opérations du MPO.**

Q9) À la section 1.3 de l'annexe C (Valeur estimative), il est écrit que les services sont requis pour une période de huit semaines. Or, dans la section Prix soumissionnés, on demande de fournir un prix pour une période de six semaines. Cela pourrait créer une certaine confusion, étant donné que la valeur estimative du contrat ne doit pas dépasser 287 500 \$. Ce montant fait-il référence à un contrat de six semaines, comme indiqué



dans la section Prix soumissionnés, ou plutôt à un contrat de huit semaines comme indiqué dans la section Valeur estimative? Le fait de ne pas savoir si les prix soumissionnés se fondent sur une période de six ou huit semaines pourrait être source de malentendus. Par le passé, le contrat était de six semaines auquel d'ajoutait période supplémentaire optionnelle, au besoin

R9) Les exigences doivent être établies en fonction d'une période de six semaines, comme indiqué dans la section Prix soumissionnés du tableau B.1.

Q10) Dans les exigences obligatoires, M2, un soumissionnaire doit fournir une séquence vidéo de cinq minutes. Il est impossible de transmettre cette séquence vidéo courriel dans une résolution acceptable. Il faudrait plutôt la télécharger sur le site d'un tiers, Vimeo ou YouTube, et il faudrait qu'il y ait un lien pour la voir. Une séquence vidéo de cinq minutes pourrait comprendre plus de 1 Go de données et serait alors impossible à envoyer par courriel. Puisque je souhaite soumissionner sur ce projet, je ne voudrais pas être exclu parce qu'il faut que j'utilise le site d'un tiers pour satisfaire à cette exigence obligatoire.

R10) Les soumissionnaires peuvent utiliser le site d'un tiers pour soumettre leur vidéo et satisfaire à l'exigence obligatoire M2. Veuillez indiquer le lien dans la proposition technique lors de la présentation au moment de la clôture des soumissions.

Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées. Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu à cette fin **à de l'ADDENDA.**

Sincèrement,

Grace Chau

Agent de marchés

Centre d'approvisionnement- bureau d'Ottawa